



DELIBERATION N°20140159 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

VIE ASSOCIATIVE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION 'LA TRUITE DU GIER ET DU BAN'

M. ORIOL CHRISTOPHE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suite à la vidange du barrage de Soulages, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Saint-Chamond (A.A.P.P.M.A.) a procédé au rempoissonnement de celui-ci.

Ainsi, la Truite du Gier et du Ban a introduit 2 500 kg de différentes espèces de poissons. Le coût global de l'opération s'élève à 16 873 €, et déduction faite de la participation de la Fédération Départementale de Pêche, la part incombant à l'association est de 13 434 €. La ville a l'obligation d'accompagner l'association dans cette démarche.

Aussi, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 12 000 € qui sera versée en deux fois : 6 000 € en 2014 et 6 000 € en 2015 sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

DECIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 € à l'association « la Truite du Gier et du Ban », versée en deux fois : 6 000 € en 2014 et 6 000 € en 2015 sous réserve de l'inscription des crédits au budget de la ville
- **d'autoriser** le versement de ces sommes à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 67, article 6745, fonction 025.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014